

## RESPONSABLE EN REFRACTION & EQUIPEMENT OPTIQUE

2018-2020

Niveau II

Le « Responsable en Réfraction et Équipement Optique » (RREO) assure la détermination des besoins et la prise en charge des problèmes de correction visuelle d'un sujet. Ses principales activités sont :

- Le Recueil des informations concernant le sujet
- L'Etablissement d'une conclusion optométrique permettant la décision d'équipement ou de référencement à un autre professionnel.
- La délivrance et l'adaptation de l'équipement optique

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif principal de la formation est:

- De maîtriser l'instrumentation optométrique et d'élaborer un raisonnement permettant d'apporter une réponse appropriée aux plaintes d'un patient.
- De maîtriser l'instrumentation liée à la contactologie et de proposer et de réaliser un équipement visuel en lentilles de contact et d'en assurer son suivi.

### EVALUATION :

Contrôle continu des connaissances et travaux pratiques (Stations)

### VALIDATION

La formation de niveau II de responsable en réfraction et équipement optique est reconnue par le RNCP

### MODALITES PÉDAGOGIQUES

La mise en place d'objectifs globaux et intermédiaires individualisés

Un suivi évaluatif mettant en exergue les écarts et les points faibles à travailler ou à renforcer

Un travail individuel ou en petit groupe permettant de développer l'esprit d'analyse et de synthèse

Un appui psychopédagogique

### PROGRAMME DE LA FORMATION

UNITE D'ENSEIGNEMENT U1 –  
Réfraction et vision binoculaire:

- Anamnèse et motricité oculaire
- Réfraction
- Vision de près et vision binoculaire
- Décision optométrique

UNITE D'ENSEIGNEMENT U2 - Contactologie:

- Anatomie, physiologie oculaire et mesures
- Lentilles sphériques souples et rigides
- Lentilles toriques et presbytie
- Complications, management et décision

DUREE : 512h sur 22 mois en contrat de professionnalisation

### PREREQUIS ET MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

La titularisation du diplôme BTS « Opticien Lunetier »

Entretien individuel de motivation

Signature d'un contrat de professionnalisation

### NOTRE PUBLIC

Étudiants diplômés d'un niveau III

Demandeurs d'emploi

Salariés au titre du Plan de Formation, du Compte Personnel de Formation (CPF) et du congé individuel de formation (CIF)

Période de professionnalisation

Contrats de sécurisation professionnelle (CSP)

### SESSIONS DE FORMATION

Effectif : 12 à 15 salariés

Lieu : ORT - Colomiers

Date : De septembre 2018 à juillet 2020